

QUESTION ÉCRITE E-0634/05
posée par Brice Hortefeux (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Contrefaçon

Près de 100 millions de produits contrefaits ont été saisis en 2003 dans l'Union européenne (soit une hausse de 9 % en un an) et pour les neuf premiers mois de 2004, la hausse est encore de 10 % par rapport à la même période de 2003.

Ces chiffres s'expliquent avant tout par l'augmentation impressionnante de l'offre de produits contrefaits qui ne concernent pratiquement plus les produits de luxe (1 % des saisies). En revanche, les saisies de jouets se sont accrues de 996 % et celles des parfums de 800 %!

L'impact de l'élargissement n'est pas neutre non plus. Dans des pays tels que le Bélarus et l'Ukraine, par lesquels transitent de nombreux produits contrefaits, le contrôle routier est un des plus difficiles à réaliser. La Commission pourrait-elle donc préciser dans quelle mesure les nouvelles frontières terrestres de l'Union européenne contribuent à l'aggravation de ce fléau?

En outre, selon les statistiques douanières, 70 % des produits contrefaits viennent de l'Asie et principalement de la Chine. Dans ce contexte, la Commission européenne envisage-t-elle de signer des accords de coopération douanière avec la Chine?